

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2011

L'an deux mil onze, le dix mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard DARRIET, Maire.

- Nombre de conseillers municipaux : 19
- Nombre de membres présents : 14
- Date de convocation du Conseil Municipal : 01/03/2011.

Présents : M. DARRIET Bernard, M. PAUQUET Jean-Louis, M. COUVEIGNES Joël, Mme SOUQUIERE Michèle, M. CLEMENT Bruno, Mme DEBACHY Maryse, Mme FOURTON Florence, M. CARRINCAZEUX Gilles, Mme DEJEAN Brigitte, M. FAURE Christian, M. LAOUILLEAU Didier, Mme SUBERCAZE Catherine, Mme GIRAUDEAU Isabelle.

Absents ou Excusés : Mme ROSIN Bernadette, Mme AGHARBEN Fatima, M. LEMAIRE Frédéric, M. SOUM- POUYALET Olivier, M. DARME Patrick ayant donné pouvoir à Mme DEBACHY Maryse.

Secrétaire de Séance : Mme DEJEAN Brigitte.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2011

Monsieur le Maire précise que chaque conseiller municipal a été destinataire du procès-verbal de la **séance du 10 mars 2011** et demande s'il y a des observations. Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le procès-verbal de la séance du 10 mars 2011**, dont chacun des conseillers a pu prendre connaissance.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2010 BUDGET TRANSPORTS

Exposé :

M. Joël COUVEIGNES, 2^{ème} Adjoint en charge des Finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2010 du service des Transports ainsi que le compte de gestion 2010 (dressé par le comptable) qui s'établissent comme suit :

EXPLOITATION

- Dépenses : 29 720, 59 €
- Recettes : 29 720, 59 €
- Solde d'exécution 2010 : 0, 00
- Résultat antérieur 2009 : - 7 000, 00 €

⇒ **Solde d'exécution cumulé : - 7 000, 00 €**

Résolution : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Approuve** les Comptes administratif et de gestion 2010 du service des Transports.

AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET TRANSPORTS

Exposé :

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2010 du service des Transports, décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

EXPLOITATION

- Résultat 2010 : 0, 00
 - Résultat antérieur : - 7 000, 00 €
- ⇒ **Résultat cumulé : - 7 000, 00 €**

AFFECTATION :

Exploitation – Report à nouveau - D 002 : - 7000, 00 €

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2010 **BUDGET EAU/ ASSAINISSEMENT**

Exposé :

M. Joël COUVEIGNES, 2^{ème} Adjoint en charge des Finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2010 du service Eau et Assainissement ainsi que le compte de gestion 2010 (dressé par le comptable) qui s'établissent comme suit :

EXPLOITATION

- Dépenses : 156 427, 82 €
 - Recettes : 199 568, 46 €
 - Solde d'exécution 2010 : + 43 140, 64 €
 - Résultat antérieur 2009 : + 46 159, 87 €
- ⇒ **Solde d'exécution cumulé : + 89 300, 51 €**

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 170 408, 96 €
 - Recettes : 242 421, 50 €
 - Solde d'exécution 2010 : + 72 012, 54 €
 - Résultat antérieur 2009 : + 205 114, 79 €
- ⇒ **Solde d'exécution cumulé : + 277 127, 33 €**

SOLDE DES RESTES A REALISER : - 200 926, 83 €

Résolution : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Approuve** les Comptes administratif et de gestion 2010 du service Eau et Assainissement.

AFFECTATION DES RESULTATS : BUDGET EAU/ ASSAINISSEMENT

Exposé :

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2010 du service Eau et Assainissement, décide d'affecter les résultats cumulés des deux sections comme suit :

EXPLOITATION

- Résultat 2010 : + 43 140, 64 €
- Résultat antérieur : + 46 159, 87 €
- **Total à affecter : + 89 300, 51 €**

INVESTISSEMENT

- Résultat 2010 : + 72 012, 54 €
- Résultat antérieur : + 205 114, 79 €
- **Résultat cumulé : + 277 127, 33 €**

RESTES A REALISER :

- **Solde : - 200 926, 83 €**

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : néant

AFFECTATION :

Exploitation – Report à nouveau - R 002 : + 89 300, 51 €
Investissement – Solde d'exécution reporté - R 001 : + 277 127, 33 €

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2010 **BUDGET GENERAL COMMUNE**

Exposé :

M. Joël COUVEIGNES, 2^{ème} Adjoint en charge des Finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2010 de la Commune ainsi que le compte de gestion 2010 (dressé par le comptable) qui s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 1 499 705, 39 €
- Recettes : 1 796 001, 89 €
- Solde d'exécution 2010 : + 296 296, 50 €
- Résultat antérieur 2009 : + 200 000, 00 €
- ⇒ **Solde d'exécution cumulé : + 496 296, 50 €**

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 267 761, 92 €
 - Recettes : 567 328, 56 €
 - Solde d'exécution 2010 : + 299 566, 64 €
 - Résultat antérieur 2009 : + 117 319, 27 €
- ⇒ **Solde d'exécution cumulé : + 416 885, 91 €**

SOLDE DES RESTES A REALISER : - 237 327, 99 €

Résolution :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Approuve** les Comptes administratif et de gestion 2010 de la Commune.

AFFECTATION DES RESULTATS : BUDGET GENERAL COMMUNE

Exposé :

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2010 de la Commune, décide d'affecter les résultats cumulés des deux sections comme suit :

FONCTIONNEMENT

- Résultat 2010 : + 296 296, 50 €
- Résultat antérieur : + 200 000, 00 €
- **Total à affecter : + 496 296, 50 €**

INVESTISSEMENT

- Résultat 2010 : + 299 566, 64 €
- Résultat antérieur : + 117 319, 27 €
- **Résultat cumulé : + 416 885, 91 €**

RESTES A REALISER :

- **Solde : - 237 327, 99 €**

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : néant

AFFECTATION :

Fonctionnement – Report à nouveau - R 002 :	+ 200 000, 00 €
Investissement – Excédent capitalisé - R 1068 :	+ 296 296, 50 €
Investissement – Solde d'exécution reporté - R 001 :	+ 416 885, 91 €

MODIFICATION DU PLU

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a pour projet la construction d'une salle multifonctionnelle. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la CAB2, dont il constitue la première phase opérationnelle.

Le site d'implantation de cet équipement se trouve classé en zone 1AU (zone d'urbanisation future) du PLU ; il est l'objet d'un emplacement réservé (n°8).

Le Maire explique que les dispositions actuelles du règlement d'urbanisme relatif à la zone 1AU (article 10) sont trop restrictives en ce qui concerne la hauteur maximale autorisée pour les constructions.

En conséquence et afin de mener à bien ce projet d'équipement public, il convient de recourir à une modification du PLU.

Vu les articles L. 123-13 et L. 121-4 du Code de l'urbanisme,

Vu l'article L. 2121-29 du CGCT,

Il est proposé de faire application de ces dispositions pour effectuer une modification du PLU, afin d'exclure certaines constructions du respect des règles en matière de hauteur, d'implantation et d'emprise au sol (articles 6, 7, 8, 9 et 10).

Résolution : Après avoir pris connaissance des informations qui précèdent, procédé à un échange de vues puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

Prescrit une modification du Plan Local d'Urbanisme, permettant d'exclure certaines constructions du respect des règles en matière de hauteur, d'implantation et d'emprise au sol (articles 6, 7, 8, 9 et 10 du règlement).

Précise que cette modification s'appliquera à toutes les zones du PLU.

- ***Décide de mener à bien la procédure de modification***, ainsi que les modalités de concertation publique qui y sont assorties.
- ***Autorise*** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier et à effectuer les démarches qui s'ensuivent.

STATION D'EPURATION : MODIFICATION DE LA FILIERE DE TRAITEMENT

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux dysfonctionnements du rejet par infiltration de la station d'épuration, et après négociation avec les services de la police de l'eau, la Commune doit réaliser un traitement tertiaire complémentaire qui consiste en l'installation de bassins d'infiltration de superficie plus grande.

A cet effet, une étude hydrogéologique de transformation du site d'infiltration a été faite par Mme MARSAC, hydrogéologue. A l'issue de cette étude, un dossier complémentaire de Déclaration au titre du Code de l'Environnement doit être déposé auprès des services de la police de l'eau. Il précise que ce dossier a été établi par Mme MARSAC.

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier de déclaration et lui propose de l'approuver en vue de son dépôt auprès des services préfectoraux.

Résolution : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Approuve** le dossier de déclaration qui lui est présenté.
- **Sollicite** auprès des services de la Police des Eaux l'instruction de ce dossier.
- **S'engage**, dès l'obtention du récépissé de déclaration dûment validé, à réaliser les travaux correspondant.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de ce dossier et à la réalisation des travaux.

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI CAE)

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 18 février 2010, le Conseil Municipal l'avait autorisé à recruter un jeune dans le cadre d'un Contrat Unique d'insertion : Contrat d'accompagnement dans l'Emploi (CAE). Ce contrat est aujourd'hui expiré. Or, compte tenu de la charge de travail des services techniques, il est nécessaire de recourir de nouveau à ce dispositif.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les modalités de recrutement sont les suivantes :

Le CUI CAE est un CDD d'une durée initiale de 6 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois,

La durée hebdomadaire du contrat peut varier de 20h à 35h,

L'aide financière de l'Etat s'effectue à hauteur de 70% du Smic ; elle est limitée à une durée hebdomadaire de 20 heures maximum.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de recruter dans le cadre de ce dispositif un jeune saucatais, pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} mars 2011. Il propose de fixer la durée hebdomadaire du contrat à 35 heures.

Résolution : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Autorise** Monsieur le Maire à recruter un jeune, dans le cadre d'un CUI CAE, pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} mars 2011 et à raison de 35 heures par semaine.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la Convention afférente à ce recrutement, conclue avec Pôle Emploi.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Exposé :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que par délibération en date du 14 décembre 2010, le Conseil Communautaire de la CCM a voté une modification des statuts de la Communauté de communes. Cette modification a pour objectifs principaux de :

1) Financer les travaux de construction d'un nouveau **Centre de secours** à La Brède, pour l'enveloppe incombant aux communes défendues,

2) Doter la CCM d'une compétence en matière **d'approvisionnement en eau de substitution** pour sécuriser et compléter l'alimentation en eau potable du territoire, dans un objectif de gestion équilibrée des ressources, et notamment de réduction des prélèvements dans les nappes profondes surexploitées,

3) Considérer d'intérêt communautaire la **Zone d'activités de la Blue**, en projet à Cabanac-et-Villagrains,

4) « Toiletter » la rédaction des autres compétences dont dispose déjà la CCM, avec l'adjonction des points suivants :

Plan Local de Déplacements, Mise en réseau des équipements et coordination des projets relatifs à la lecture publique et à l'animation socioculturelle.

Conformément aux dispositions législatives, cette modification statutaire doit être décidée par délibérations concordantes du Conseil Communautaire et de l'ensemble des Conseils municipaux des communes membres, ces derniers disposant d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les transferts proposés.

Résolution : Après avoir pris connaissance des informations qui précèdent, procédé à un échange de vues puis délibéré,

- **Approuve** la modification des statuts de la CCM, tel que figurant en annexe de la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette modification.



Questions abordées sans délibération

1) Travaux d'agrandissement des locaux de la Réserve Naturelle Géologique

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande adressée par l'association de la Réserve Naturelle Géologique, qui souhaiterait pouvoir procéder à des travaux d'agrandissement des locaux communaux dans lesquelles elle est installée.

Ces travaux consisteraient plus précisément en :

- ▶ La fermeture de l'actuel préau
- ▶ La remise aux normes du système d'évacuation des eaux usées

Il précise que l'association peut prétendre, pour la réalisation de ces travaux, à des subventions de la part de l'Etat et du Conseil Général de la Gironde.

Le bâtiment concerné relevant de la propriété de la Commune, le Maire invite l'Assemblée délibérante à donner un accord préalable de principe pour la réalisation de ces travaux et propose de procéder comme suit :

1. Le Conseil Municipal donne un accord préalable de principe pour que la RNG puisse engager des études en vue de l'agrandissement des locaux.
2. L'association choisit un maître d'œuvre qui établit un projet d'aménagement.
3. Le projet définitif sera soumis à la validation du Conseil Municipal qui se prononcera par délibération, cette validation étant une condition sine qua non au lancement effectif des travaux.

2) Bilan chiffré des activités Jeunesse 2010

ALSH

60 enfants (3-5 ans) et 93 enfants (6-11ans) ont participé aux activités

- Dépenses : 94 285.78 €
- PS CAF : 10 491.13€
- Participation famille : 31 830€
- Subvention commune : 51 963.76€
- Nombre d'heures réalisées : 22630
- Prix de revient par enfant : 4.17€/h
- Prix de revient commune : 2.29€/h

PERISCOLAIRE

82 enfants (3-5ans) et 132 enfants (6-11ans) ont participé aux activités

- Dépenses : 50 435.60€
- PS CAF : 6487.52€
- Subvention commune : 27 274.56€
- Subvention conseil général : 2108€
- Remboursement frais de formation : 2186.16€
- Nombre d'heures réalisées : 14314
- Prix de revient par enfant : 3.52€

- Prix de revient commune : 1.90€/h

SPORTS VACANCES

35 jeunes ont participé aux activités

- Dépenses : 8865.58€
- PS CAF : 975.20€
- Participation famille : 3488.41€
- Participation du conseil général : 1854€
- Subvention commune : 2547.97€
- Nombre d'heures réalisées : 2120
- Prix de revient par enfant : 4.18€/h
- Prix de revient commune : 1.20€/h

ESPACE LOISIRS ADOS

22 jeunes ont participé aux activités

- Dépenses : 12 430.59€
- PS CAF : 287.03€
- Participation famille : 1501.11€
- Subvention commune : 10642.45€
- Nombre d'heures réalisées : 356
- Prix de revient par enfant : 34.91€/h
- Prix de revient commune : 29.89€/h

Séjour montagne

37 jeunes inscrits au séjour

- Dépenses : 23 348.30€
- PS CAF : 965.95€
- Participation famille : 8914.33€
- Participation commune Martillac : 1857.79€
- Subvention commune : 11 610.23€
- Nombre d'heures réalisées : 2220
- Prix de revient par enfant : 10.51€/h
- Prix de revient commune : 5.22€/h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

DARRIET B.

PAUQUET J.L.

COUVEIGNES J.

SOUQUIERE M.

CLEMENT B.

DEBACHY M.

FOURTON F.

CARRINCAZEUX G.

GIRAUDEAU I.

DARME P.

DEJEAN B.

AGHARBEN F.

SOUM-POUYALET O.

LAOUILLEAU D.

MOLLIER V.

LEMAIRE F.

FAURE C.

ROSIN B.

SUBERCAZE C.